

Rapport d'information relatif aux menstruations (Assemblée Nationale)

14/02/2020

Le rapport commence par évoquer le fait que les menstruations constituent un tabou historique persistant et que « l'éducation à la vie du corps » constitue un enjeu d'information important. Il relève que de nombreuses interrogations persistent sur les protections menstruelles et sur les produits d'hygiène féminine, notamment en termes de composition (substances toxiques détectées par l'Anses). La mission recommande l'élaboration d'un cahier des charges standardisé afin d'éliminer tout risque de contamination par ces substances dangereuses. Elle recommande également de renforcer l'information sur le syndrome du choc toxique, par exemple en affichant de manière claire et visible le temps de port maximal d'une protection menstruelle interne.

Le rapport aborde ensuite le coût des protections menstruelles, chiffré de 8000 à 23000 euros à l'échelle d'une vie, concernant plus de 15 millions de femmes en France. L'accès à l'hygiène intime et à ces protections constitue une « priorité absolue » : la mission recommande le déploiement de distributeurs dans des lieux publics identifiés, comme les hôpitaux, ou encore l'amélioration de l'état des toilettes publiques et scolaires. Enfin, la mission préconise de clarifier la prise en compte des menstruations dans le suivi gynécologique des femmes, notamment autour du sujet de l'endométriose.